

SOCIÉTÉ



Le projet de réforme est loin de convaincre tout le monde. Photo d'illustration © ALLILI MOURAD/SIPA

La Conférence nationale des procureurs de la République s'oppose à la réforme de la police judiciaire

La Conférence nationale des procureurs de la République (CNPR) se dit préoccupée par le projet de réforme de la police judiciaire, rappelant notamment son attachement aux principes de « libre choix du service d'enquête par les magistrats du parquet ou les juges d'instruction » et de « maintien de services d'enquêtes spécialisés interrégionaux ».

Par valeursactuelles.com

Publié le 18 septembre 2022 à 9h25

Partager cet article sur    

La réforme de la police judiciaire est loin de convaincre tout le monde. Ce vendredi 16 septembre, la Conférence nationale des procureurs de la République (CNPR) n'a pas caché ses inquiétudes concernant le projet porté par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin et le directeur général de la police nationale Frédéric Veaux, rapporte [Le Figaro](#). « De nombreuses interrogations demeurent encore sur les contours et les conséquences de l'actuel projet de réforme », a insisté Éric Mathais, procureur de la République de Bobigny, à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire de la CNPR à

Paris, à laquelle 115 procureurs ont pris part ou étaient représentés, sur les 168 que compte l'Hexagone.

A LIRE Depuis Lyon, Gérald Darmanin vante l'action de la police à la Guillotière

« *L'assemblée générale estime nécessaire de souligner que toute réforme portant sur les missions de police judiciaire dans un État de droit démocratique doit tenir compte des impératifs d'efficacité, d'indépendance des investigations et de protection des libertés individuelles* », a déclaré Éric Mathais, mentionnant également « *le respect de la séparation des pouvoirs entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative* ».

La CNPR souhaite également rappeler son attachement aux principes de « *libre choix du service d'enquête par les magistrats du parquet ou les juges d'instruction* » et au « *maintien de services d'enquêtes spécialisés interrégionaux* » afin de lutter contre le crime organisé.

Les enquêteurs également inquiets

A LIRE [Edito] Police judiciaire, chronique d'une mort annoncée

Le but de la réforme est de regrouper les enquêteurs de la police judiciaire (PJ) avec les enquêteurs de la sécurité publique. Autrement dit, elle prévoit de rassembler tous les services de police d'un département – renseignement, sécurité publique, police aux frontières et police judiciaire – sous l'autorité d'un seul directeur départemental de la police nationale (DDPN), lui-même dépendant du préfet.

Le projet est contesté par de nombreux enquêteurs. Ils redoutent les possibles conséquences : perdre leur savoir-faire ou encore que certains territoires soient laissés à l'abandon. Interrogé par **CNews**, un membre de l'association nationale de la police judiciaire a estimé que le « *grand risque* » de la réforme serait que « *l'instantanéité s'applique aussi aux fonctionnaires de la police judiciaire* » et que cette dernière soit obligée « *d'abandonner ses enquêtes pour répondre aux demandes du ministre de l'Intérieur* ».